

Règlement



CRÉDIT AGRICOLE

3ème Slalom de St Paulien Régional



<http://teamlesgaulois.wifeo.com>

le 31 mai 2015



L'association Sportive Automobile Livradois-Forez et l'écurie Team Les Gaulois organisent le 30 et 31 mai 2015, Une épreuve automobile slalom régional dénommé :
 3ème slalom automobile régional de Saint Paulien (circuit de kart, Distrakart)
 Cette épreuve compte pour : la Coupe de France des slaloms 2015, le Challenge du Comité régional d'Auvergne, le Challenge de l'ASA Livradois Forez.
 Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 09/R en date du 06/03/2015 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 137 en date du 12/03/2015.

1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr ARSAC Christophe	Licence n°	3591
Commissaires Sportifs	Mr DUPECHER Thierry	Licence n°	3564
	Mr AGOSTINHO Armand	Licence n°	12775
Directeur de Course	Mr HABOUZIT Marc	Licence n°	7145
Directeur de Course Adjoint	Mme HABOUZIT Christelle	Licence n°	128356
Commissaire Technique responsable	Mr PASCAL Emeric	Licence n°	37568
Commissaire Technique adjoint	Mr MONNIER Dominique	Licence n°	55260
Chargé de la mise en place des moyens	Mr RIOU Thierry	Licence n°	10674
Chargé des relations avec les concurrents	Mr MOULIN Marc	Licence n°	19079
Chronométreurs	Mr RIX André	Licence n°	23113
	Mme RIX Chantal	Licence n°	23112
	Mr DALMAS François	Licence n°	25530
	Mr MATHEVON Eric	Licence n°	12403

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 25 mai 2015 à minuit.
 Publication de la liste des engagés le 31 mai 2015 à 8 H 00.
 Vérifications administratives le 30 mai de 15 H à 18 H et le 31 mai de 7 H 00 à 8 H 30.
 Vérifications techniques le 30 mai de 15 H 15 à 18 H 45 et le 31 mai de 7 H 15 à 8 H 45.
 Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 31 mai à 8 H 45.
 Essais libre à partir de 8 H 15 le 31 mai.
 Essais chronométrés le 31 mai à la fin des essais libres, jusqu'à 13 H.
 Briefing des pilotes le 31 mai à 8 H.
 Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 31 mai à 13 H.

.COURSE : article 61

Dimanche 31 mai de 13H à 19H course en 3 manches, en cas de force majeure, à la discrétion des organisateurs
 - 1^{ère} manche de course le 31 mai à partir de 13H
 - 2 ou 3 manches de course à la discrétion du Directeur ou des organisateurs.
 Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.
 Affichage des résultats provisoires : le 31 mai après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
 Remise des prix le 31 mai à 19 H 45.
 Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
 Réunion 1 : le 31 mai à 7 H à la salle de restauration du circuit.
 Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 31 mai à 8 H.
 La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Les doublons partiront les premiers ainsi que ceux de la catégorie Loisir.
 Puis les Loisirs-F2000-FC/FS-N/FN-A/FA-GT-CNF/CN/CM-D/E.

Procédure de départ aux feux tricolores.

Les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare du parc. Ils le retireront au point STOP avant l'entrée du parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Quille de parcours renversée ou déplacée=1 seconde de pénalité.

Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches de course.

Les classements provisoires seront affichés après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, et vers l'entrée du circuit par le passage de la salle de restauration.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces. Sauf groupe Loisirs.

SCRATCH	1°	2°	3°	
	180	135	90	
GROUPES	1°	2°		
	50			
CLASSES	1°	2°	3°	4°
De 1 à 3 partants	50			
De 4 à 5 partants	100	50		
De 6 à 11 partants	100	55	35	
+ de 11 partants	100	55	35	20
FEMININ	1°			
+ de 1 partant	50			

Il sera attribué une coupe aux trois premiers scratch, une à chaque vainqueur de groupe, une à chaque vainqueur de classe, ainsi que le groupe Loisir. Les prix en espèces sont cumulables, les coupes ne le sont pas. La remise des prix se déroulera le 31 mai à 19 H 45 au circuit.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms, elle sera précisée ultérieurement par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course se déroulera en 2 ou 3 manches de course (à la discrétion du Directeur de Course).
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : entrée du circuit à coté des garages, avant épingle gauche serrée.

Arrivée au 2^{ème} tour de piste après la chicane avant la fin de la ligne droite.

Longueur du parcours 1 100 mètres.

Modalités de retour, sortie du circuit au portail métallique.

Parc de départ, parking clients du circuit.

Parc d'arrivée idem.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Circuit de karting Distrakart, à St Paulien.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : entrée du circuit, coté bâtiment garage, signalé par panneau.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents sont situés :

Sur le parking clients Distrakart pour les D.E, CN/CM/CNF, FC, FS.

Sur le rester du parking et le pré parallèle a la piste pour les F2000, A/FA, N/FN, GT, LOISIR.

L'emplacement réservé à chaque concurrent est limité à 10 mètres, les entrées des propriétés privées doivent rester dégagées.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le parc concurrents à la sortie du circuit, et sur la route menant au 2^{ème} parc parallèle.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : a l'entrée du circuit, passage salle restauration

- pendant les essais et la course au parc de départ : idem

- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : idem

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à la salle de restauration du circuit du 30 mai 14 H 30 au 31 mai 19 H.

Téléphone permanence : 06 01 34 46 07 / 06 80 91 84 82 / 06 42 01 89 33

Centre de secours le plus proche : CH Émile Roux Le Puy Téléphone n° 04 71 04 32 10.

GR	CL	N°
-----------	-----------	-----------

SLALOM REGIONAL DE ST PAULIEN SAMEDI 30 - DIMANCHE 31 MAI 2015

BULLETTIN D'ENGAGEMENT

CONDUCTEUR :

NOM..... PRENOM

ADRESSE.....
.....

CODE POSTAL LOCALITE

TELEPHONE..... PORTABLE.....

CODE LIGUE - ASA NOM

ADRESSE MAIL@.....

N° LICENCE GROUPE SANGUIN

PERMIS CONDUIRE DELIVRE A

VEHICULE : GROUPE..... / CLASSE.....

MARQUE APPELLATION

ANNEE IMMATRICULATION

N° CHASSIS N° MOTEUR.....

NOMBRE CYLINDRES CYLINDREE

COULEUR DOMINANTE POIDS

FICHE D'HOMOLOGATION N°..... PASSEPORT TECHNIQUE N°

MODIFICATIONS APORTEES

Tout engagement, pour être valable, doit être accompagné du montant des frais de participation, soit: **CENT EUROS - 100 EUROS**
 Les règlements devront être libellés à l'ordre de : Team **LES GAULOIS**
 Et adressés avant le **25 mai 2015** à l'adresse suivante :

**TEAM LES GAULOIS
 RUE MAURICE BARRES
 RESIDENCE LA CORNICHE
 43000 LE PUY EN VELAY**

Le conducteur soussigné, certifie sur l'honneur qu'il n'est pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension de permis de conduire, et s'engage à renoncer à sa participation à l'épreuve au cas où il se trouverait dans cette situation au moment de son déroulement. Il est rappelé que tout licencié ne peut, en aucun cas s'engager, à la même date, dans deux épreuves organisées par des associations sportives différentes (Article 68 du Code Sportif International) "le conducteur est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il s'est engagé".

"Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve ainsi que de la réglementation générale des prescriptions générales des Slaloms telles qu'elles ont été établies par la F.F.S.A."
 Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent bulletin.

Fait à : Le

SIGNATURE DU CONCURRENT

NE RIEN INSCRIRE DANS CES CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

Règlement par	Chèque		Nom	
	Espèces			

Reçu le :

--

VISA TECHNIQUE	VISA ADMINISTRATIF

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 30 mai de 15 H à 18 H, lieu « circuit Distr Kart » à St Paulien et le 31 mai de 7 H 00 à 8 H 30 même lieu.
 Vérifications techniques le 30 mai de 15 H 15 à 18 H 45, lieu « circuit Distr Kart » à St Paulien et le 31 mai de 7 H 15 à 8 H 45 même lieu.
 Les Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Roche 53 rue de la Gazelle LE PUY
 Taux horaire maximum de la main-d'œuvre (60€ T.T.C).
 Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle.
 A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 31 mai à 8 H 45.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les concurrents qui souhaitent prendre part au slalom avec un titre de participation (uniquement pour les groupes F2000 :FS :FC : N : F : A : FA : GT de série et Loisirs) devront obligatoirement être munis, le jour les vérifications d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport automobile de moins d'1mois. En cas de liste d'attente les concurrents des groupes F2000-FC/FS-N/FN-A/FA-GT de série- CNF/CN/CM-D.E, seront prioritaires.
 Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes, ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **TEAM LES GAULOIS – RUE MAURICE BARRES - RESIDENCE LA CORNICHE 43000 LE PUY EN VELAY**
 Tél : 04 71 09 73 99 – Port : 06 42 01 89 33 Mail : teamlesgaulois@live.fr jusqu'au 25 mai à minuit.
 Site Internet : <http://teamlesgaulois.wifeo.com>
 Les frais de participation sont fixés à 100€.
 Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.
 Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80, dont 10 peuvent être réservées au Groupe Loisir.
 Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
 Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.
 GROUPE LOISIR:
 L1 : Essence atmosphérique jusqu'à 1400 cm3
 Diesel atmosphérique jusqu'à 2000 cm3
 Diesel Turbo jusqu'à 1600 cm3
 L2 : Essence atmosphérique jusqu'à 2000 cm3
 Essence Turbo jusqu'à 1600 cm3
 Diesel turbo jusqu'à 2000 cm3
 Aucun coefficient ne sera appliqué aux motorisations diesel turbo.
 LE : Voiture électrique homologuée en France et n'ayant subi aucune modification